

**Successions – pièces à fournir**

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Copie de la donation entre époux
- Testament
- Adresse et profession des héritiers
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)

**Actifs bancaires**

- Adresse des banques françaises ou étrangères (1)
- Numéro du coffre-fort et adresse de la banque française ou étrangère (1)
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée - (1)

**Revenus divers**

- Documents relatifs aux mutuelles et pensions de retraites diverses (1)
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- Aides perçues (sociales ou autres)
- Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement)
- Copie de reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès (1)

**Actifs immobiliers**

- Titres de propriété des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (si copropriété, identité du syndic)

**Véhicules**

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

**Sociétés**

- Copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).
- Copie de l'engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).



*Gilles et Jacques de BERTRAND PIBRAC*

*Coline GOMBAUD*

NOTAIRES

**Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole**

Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

**Passif**

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.